



Fonctionnement du studio / Règlement intérieur 2020-2021

L'Atelier Pilates /Yoga /Danse est un **centre de formation à la méthode Pilates**, un **lieu vivant d'échanges et de cours** autour du Pilates, du Yoga et de la Danse.

Article 1 : Jours d'ouverture

Les cours réguliers sont dispensés du **14 septembre 2020 au 2 juillet 2021**. Il n'y a pas de cours pendant les **vacances scolaires de la Toussaint, celles de Noël, les jours fériés et le mois d'août**.

Les cours sont maintenus la première semaine des vacances de février (15 au 19/02) et la première semaine des vacances d'avril (19 au 23/04).

Des **stages** aux thématiques variées sont proposés le **samedi** selon un calendrier disponible sur le site internet.

Article 2 : Respect des locaux et des autres élèves

L'Atelier est un lieu où l'on s'efforce de préserver une qualité de pratique pour que chacun puisse en bénéficier dans sa vie quotidienne.

- Il est demandé d'**éteindre les téléphones portables** dès l'entrée dans le studio.
- Chacun veillera à **garder les locaux dans le meilleur état de propreté possible**.
- Veuillez **nettoyer vos tapis à la fin des cours** ou bien **apporter une serviette personnelle**.
- Merci de respecter **le calme dans les vestiaires**.
- Les **sacs et autres affaires personnelles** doivent rester **dans les vestiaires**, des casiers sécurisés sont prévus.
- L'accès aux salles de cours se fait **en chaussettes**.

Article 3 : Assiduité et ponctualité

L'assiduité aux cours permet la progression et l'engagement dans la pratique. La **ponctualité est nécessaire** afin de démarrer le cours de façon calme et pour le respect du groupe et du professeur.

Attention ! une personne abonnée mais ne venant pas aux cours durant 3 semaines consécutives sans en informer le studio verra sa place attribuée à un autre élève si nécessaire.

Article 4 : Modification du planning des cours/ des professeurs

L'Atelier se **réserve le droit d'annuler un cours de façon ponctuelle ou permanente** si le nombre d'élèves y participant n'est pas jugé suffisant (**5 abonnés inscrits à l'année minimum**). Les professeurs assurant les cours peuvent également être remplacés de façon ponctuelle ou permanente sans préavis. L'annulation de cours est communiquée aux élèves le plus tôt possible. Une alternative pour rattraper le ou les cours sera proposée le cas échéant. Pour le cas où le cours est annulé de façon permanente, un autre cours sera proposé ou un remboursement des cours restants.

Article 5 : Condition de santé

Les élèves sont tenus d'**informer le professeur de toute condition de santé ou d'antécédents médicaux pouvant nécessiter une adaptation du travail.**

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique pourra être demandé en cas de condition médicale ou antécédent médical majeur. Chaque professeur se doit d'adapter le travail en fonction du niveau des élèves pour assurer une progression maîtrisée. Chaque élève est tenu de se conformer aux indications du professeur en termes de niveau de cours conseillé et de modifications des exercices.

Dans tous les cas, la signature du présent règlement implique la **responsabilité totale** des pratiquants quant à leurs activités au sein de L'Atelier.

Article 6 : Effets personnels/vol

Des casiers sécurisés sont prévus dans les vestiaires pour y déposer les effets personnels de chacun pendant la durée du cours, L'Atelier **décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol**. Il est recommandé de ne pas amener d'objet de valeur au studio.

Article 7 : Droit à l'image

Chaque élève ou parent d'élève mineur autorise, sans limitation dans le temps et à seule fin de communication sur les activités de L'Atelier, la diffusion de photos et vidéos prises dans le cadre des cours, des spectacles, ou répétitions de spectacle **sauf avis contraire stipulé par écrit**.

Il est **strictement interdit de filmer ou enregistrer les cours** sans autorisation.

Article 8 : Accès aux salles de cours

L'accès aux salles de cours est soumis à l'approbation de l'enseignant. Il se fait sans chaussures, dans une tenue appropriée au cours, **sans sac ni téléphone portable**.

Article 9 : Validité/ Politique d'annulation/ Réservation

Les **abonnements** et les achats de **cartes de cours** sont **nominatifs et non échangeables**.

- Les abonnements sont valables sur **une saison de cours** uniquement
- Le cours à **l'unité** est valable **1 mois**
- Les forfaits "**découverte**" sont valables **2 semaines**
- Les forfaits **5 séances** sont valables **3 mois**
- Les forfaits **10 séances** sont valables **6 mois**
- Les forfaits **20 séances** sont valables **10 mois**

Les limites de validité sont strictes, les réservations avec les cartes cours sont annulables 24h avant, au-delà la séance **est décomptée du forfait**.

Seuls les problèmes de santé majeurs, les grossesses, sur justificatifs **fournis dès l'arrêt de la participation aux cours**, pourront donner lieu à un **report de la validité des séances ou de l'abonnement, sur la saison suivante uniquement**.

Aucun remboursement ne sera accordé et ce quel que soit l'échéancier du règlement.

En cas de suspension des cours pour cas de force majeure, des solutions alternatives seront proposées (vidéos de cours, cours en ligne).

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Je déclare par ailleurs être apte aux pratiques corporelles proposées au sein de L'Atelier.

Autorisation parentale (mineurs), j'autorise mon (mes) enfants :

À participer aux activités de L'Atelier Pilates /Yoga /Danse. A Toulouse, le :